FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N°633

Du 12 juillet 2023

Date limite d'inscription



Catégories

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX **Tél.: 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81**

> Email: district@savoie.fff.fr Site: http://savoie.fff.fr



Procédure d'engagement 2023/2024

Pour cette saison 2023/2024 suite au changement du module compétition la procédure des engagements se trouvent modifiés POUR TOUTES LES CATEGORIES: SENIORS à U 13

Les clubs <u>devront engager leurs équipes impérativement</u>, par foot club avant les dates suivantes. les désidératas sont également à saisir sur foot club (jumelage, alternance et indisponibilités des terrains...) avant les dates limites d'inscription des engagements ci-dessous.

Echéancier engagements 2023/2024 par Footclubs

<u>Categories</u>	PTIX	<u>Date illilite a iliscription</u>			
Seniors D1 (Excel), D2 (P.Excel)., D3 (1° Div.)	140,00	23 juillet 2023			
Seniors D4 (2° Div), D5 (3° Div.)	105,00	23 juillet 2023			
Seniors D5 (3° Div.)	105,00	27 août 2023			
U20	26,00	23 juillet 2023			
U17 Cadets (26	€/équipe)	20 août 2023			
U15 Minimes (26	€/équipe)	20 août 2023			
<u>Féminines</u>					
Championnat à 8	105,00	27 août 2023			
<u>U13 Benjamins</u> (toutes catégories) (gratuit)	13 septembre 2023				
<u>Futsal</u>					
Championnat Seniors	105,00	10 septembre 2023			
Coupe de Savoie (Seniors à U13)	(gratuit)	26 novembre 2023			
<u>U15 à 8</u>	(26 €/équipe)	17 septembre 2023			
<u>U17 à 8</u>	(26 €/équipe)	17 septembre 2023			
SOMMAIRE					
COMITÉ DIRECTEUR	2 COMMISSION	TECHNIQUE8			



SECRÉTARIAT.....3

TRÉSORERIE......4

COMMISSION SPORTIVE5

COMMISSION FÉMININE......8



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.

COMMISSION APPEL REGLEMENTAIRE......13

COMMISSION DES ARBITRES......14

L'ARBITRAGE18
ANNEXE23

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE

Partenaire du District de Football de Savoie





PV N° 633 DU 12 juillet 2023



REUNION BUREAU DIRECTEUR du Lundi 10 Juillet 2023

Président: Mr ANSELME

Présents :

Mrs. CRESTEE - ELHOMBRE- COHEN - VALENTINO -TOGNET - BILLAUD

Excusés : Mr. JANET

<u>Assistent sans voix délibérative :</u> Mrs. DESMARIEUX –GACHET – SPADA

Courrier reçu

Courrier de l'UNAF présenté par le représentant des arbitres au CD demandant de faire appel d'une décision de la commission de discipline. Compte-tenu du quantum des peines dans ce dossier, c'est à la ligue qu'il faut s'adresser.

Informations

La traditionnelle Assemblée Générale de début de saison aura lieu le vendredi 1^{er} septembre 2023, à LAISSAUD.

Catégorie U20 - Saison 23-24

Compte-tenu des engagements des clubs suivants à ce jour :

FC MERCURY 1, JS CHAMBERY 1, GROUPEMENT LA SAVOYARDE 1, ST BALDOPH 1, LA MOTTE SERVOLEX 2, AS BOZEL MONT JOVET, GAPS 1 et CHY SPORT 73

Le bureau valide l'organisation d'un championnat et d'une coupe U20 pour la saison 23-24. D'autres équipes peuvent encore s'engager jusqu'à la date réglementaire. Pour rappel, les ententes et les équipes 2 sont autorisées dans ce championnat.







PV N° 633 DU 12 juillet 2023



Réunion du Lundi 10 juillet 2023

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 03 juillet 2023 au 10 Juillet 2023

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers:

U.S. PONTOISE - A.S. DE BARBERAZ - ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE (2) - COGNIN SP Commission Sportive:

A.S. MONT JOVET BOZEL – LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY - ENT. VAL D'HYERES - C.A. YENNOIS - A.S. MONTAGNY - F.C. ST MICHEL SP. - U.S. CHARTREUSE GUIERS (2) - F.C. PONT (2) - CHAMBERY SPORT 73 – FC HTE TARENTAISE – USC AIGUEBELLE – GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT PAYS SAVOYARD

Commission Des Arbitres:

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE – Noah VIEIRA GIRARD – Laurine MEUNIER – Hervé VANNESPENNE – DUPONT Joachim

Commission FAFA:

AIX F.C.

Commission Statut de l'Arbitrage :

MONTMELIAN A.

Commission des Coupes:

LAURAFOOT Compétitions



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr





PV N° 633 DU 12 juillet 2023



Lundi 10 juillet 2023

Virement

COGNIN: 972,00 €

FC PONT: 33,50 € + 300 €

LA RAVOIRE : 450 €

Chèque

UGINE: 318,86 €

Note aux clubs suivants

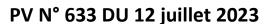
Les clubs suivants sont redevables de la somme de 335€ pour les frais de secrétariat et cotisation :

- US MODANE
- CHAMBERY SPORTS 73
- LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY
- GAPS
- COGNIN SPORT

Merci de régler par retour











Président : Christophe VALENTINO

SENIORS

Responsable: Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Adjoint: Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du 10 juillet 2023

Présents: Mrs MICALLEF, VALENTINO, GACHET

Excusé: M HANS

Mr HANS ALAIN SERAS ABSENT DU 09 JUILLET AU 23 JUILLET INCLUS

Nous demandons aux clubs de ne pas appeler pendant cette période (Attention communication surtaxée) et de contacter Mr MICALLEF au 06 23 06 49 93. Merci d'en prendre bonne note

COURRIERS RECUS

COULEURS MAILLOTS:

ENT. VAL D'HYERES: reçu couleurs maillot, deux équipes séniors, Saison 2023/2024.

FC ST MICHEL: reçu couleurs maillot, Séniors, saison 2023/2024.

LE HAUT FOOT BALL CLUB DE CHAMBERY: reçu couleurs maillot, saison 2023/2024.

A PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBERY: reçu couleurs maillot, séniors deux équipes saison 2023/2024.

US DOMESSIN: reçu couleurs maillot, deux équipes séniors, saison 2023/2024. USC AIGUEBELLE: reçu couleurs maillot, deux équipes séniors saison 2023/2024. **CA YENNOIS**: reçu couleurs maillot, deux équipes séniors, saison 2023/2024.

FC DE HAUTE TARENTAISE: reçu couleurs maillot, deux équipes séniors, saison 2023/2024.

US CHARTREUSE GUIERS: reçu couleurs maillot séniors 2, saison 2023/2024.

FC PONT: reçu couleurs maillot saison 2023/2024.

FC PONT: lu et noté, matchs domicile le samedi soir 20h terrain synthétique saison 2023/2024.

US CHARTREUSE GUIERS: lu et noté, jumelage équipe 2 avec l'équipe R3, la commission fera tout son possible

HOMOLOGATIONS

Fiche Navette: Commission Discipline

Match N° 24782450 D3 (A) du 04/06/2023 CHY SPORT 73/ FC CHAUTAGNE1

*Résultat acquis sur le terrain : CHY SPORT 73: 0 pt, 2 buts

FC CHAUTAGNE 1 / 3 pts, 3 buts





PV N° 633 DU 12 juillet 2023

Notes aux clubs

SAISON 2023/2024

Date limite engagement par foot club 23 juillet 2023 pour toutes les catégories : Séniors, U20

Bien penser à noter vos désidératas match samedi soir 20h, jumelages, alternances. Indisponibilité, des installations avec les dates

Divers rappels aux clubs

La commission sportive demande aux clubs de bien compléter l'imprimé couleur maillot.

LA COMMISSION RAPPELLE QUE SEUL LES MAILS VENANT DE LA MESSAGERIE OFFICIELLE DU CLUB SERONT PRIS EN COMPTE

« Beaucoup trop de mails viennent de messageries personnelles !!! »

Numéro du club « 0000000@laurafoot.fff.fr »

CATEGORIE U20 - Saison 2023/2024

Courriers clubs reçus

FC MERCURY 1: lu et noté, reçu mail de confirmation, saison 2023/2024

JS CHAMBERY 1: lu et noté, reçu mail de confirmation, saison 2023/2024

GROUPEMENT LA SAVOYARDE 1 : lu et noté, reçu mail saison de confirmation, saison 2023/2024

ST BALDOPH 1: lu et noté, reçu mail de confirmation, saison 2023/2024

US LA MOTTE SERVOLEX 2: lu et noté, reçu mail de confirmation, saison 2023/2024 **AS BOZEL MONT JOVET 1**: lu et noté, reçu mail de confirmation, saison 2023/2024

GAPS 1: lu et noté, reçu mail de confirmation, saison 2023/2024

CHY SPORT 73: lu et noté, reçu mail de confirmation, saison 2023/2024

Les clubs cités ci-dessous sont priés de bien vouloir nous confirmer leur accord ou pas Par mail du club, Ceci afin de prévoir un championnat à 10 équipes en Savoie :

- St PIERRE SPORT FOOTBALL 1
- ENT.S DRUMETTAZ MOUXY

Le bureau directeur, valide l'organisation d'un championnat et d'une coupe U20 pour la saison 23-24. D'autres équipes peuvent encore s'engager jusqu'à la date réglementaire. Pour rappel, les ententes et les équipes 2 sont autorisées dans ce championnat.





PV N° 633 DU 12 juillet 2023

COMMISSION DES JEUNES

Président: Christophe VALENTINO

Lundi 03 juillet 2023

Saison 2023/2024 Engagements

Coupe de France Benjamins

(gratuit)

Pas de document d'engagement, Les équipes engagées en championnat seront automatiquement engagées en Festival U13 « Pitch ». Une équipe par club

Sur formulaire

<u>U11 - Pupilles</u>	(gratuit)	17 septembre 2023		
<u>U9 - Poussins</u>	(gratuit)	17 septembre 2023		
U7 - Débutants	(gratuit)	20 septembre 2023		

Pour ces trois catégories, le lien et les formulaires en ligne, seront communiqués prochainement sur le site











Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

19 juin 2023

Saison 2023/2024 – Championnat Féminin à 11

Nous informons les clubs Savoyards que le championnat de Savoie Seniors Féminin à 11 ne verra encore pas le jour la saison prochaine après un rapide sondage. Pour ceux qui le désirent, merci de voir les District 38 ou 74.

COMMISSION TECHNIQUE

12 juillet 2023

Contacts:

Julien TRANCHANT - CTF: 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr Damien BILLIET - ETD 73: 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Note aux clubs

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2023-2024.

ATTENTION la procédure d'inscription a changé.

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates desformations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation







PV N° 633 DU 12 juillet 2023

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires surl'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
 - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente. Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée. Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS RAPPEL: Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boite mail du District.

Formations 2023 - 2024

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates: samedi 26 août 2023 et samedi 16 septembre 2023

Lieu: à définir Coût: 150 €

Inscription reçue: 0

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes Dates: samedi 26 août 2023 et samedi 16 septembre 2023

Lieu: à définir Coût: 150 €

Inscription reçue: 0

- Attestation Fédérale « Foot en marchant » - limitée à 16 personnes

Dates: samedi 2 septembre 2023 au matin

Lieu: à définir **Coût** : 75 €

Inscription reçue: 0

- Attestation Fédérale « Futnet » - limitée à 16 personnes

Dates: samedi 2 septembre 2023 en après-midi

Lieu: à définir Coût: 75 €

Inscription reçue: 0

- Formation CFI « Gardien de but » Module découverte - limitée à 16 personnes

Dates: samedi 21 octobre 2023 et samedi 4 novembre 2023

Lieu: à définir Coût: 150 €

Inscription reçue: 0





PV N° 633 DU 12 juillet 2023

- Formation CFI U9 Mineurs Garçons - limitée à 16 personnes

Dates: jeudi 2 novembre 2023 et samedi 9 décembre 2023

Lieu: à définir **Coût**: 150 €

Inscription reçue: 0

- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

Dates: samedi 9 décembre 2023 et samedi 13 janvier 2024

Lieu : à définir **Coût** : 150 €

Inscription reçue: 0

- Formation CFI « FUTSAL » Module découverte - limitée à 16 personnes

Dates: samedi 16 décembre 2023 et dimanche 17 décembre 2023

Lieu : à définir **Coût** : 150 €

Inscription reçue: 0

- Formation CFI Projet Club - limitée à 16 personnes

Dates: dimanche 14 janvier 2024 et dimanche 28 janvier 2024

Lieu : à définir **Coût** : 150 €

Inscription reçue: 0

- Formation CFI U9 Mineurs Garçons - limitée à 16 personnes

Dates: vendredi 1er mars 2024 et lundi 15 avril 2024

Lieu: à définir **Coût**: 150 €

Inscription reçue: 0

- Formation CFI U9 Mineurs Filles - limitée à 16 personnes

Dates: vendredi 1er mars 2024 et lundi 15 avril 2024

Lieu : à définir **Coût** : 150 €

Inscription reçue: 0

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates: mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

Lieu: à définir **Coût**: 150 €

Inscription reçue: 0

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates: mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

Lieu : à définir **Coût** : 150 €

Inscription reçue: 0

- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes

Dates: samedi 9 mars 2024 et samedi 23 mars 2024

Lieu: à définir **Coût**: 150 €

Inscription reçue: 0





PV N° 633 DU 12 juillet 2023

Certifications 2023 - 2024

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date: lundi 9 octobre 2023

Lieu : à définir **Coût** : 70 €

Inscription reçue: 0

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date: jeudi 19 octobre 2023

Lieu : à définir **Coût** : 70 €

Inscription reçue: 0

Certification CFF3 - MAXIMUM 6 candidats

Date: jeudi 9 novembre 2023

Lieu: à définir **Coût**: 70 €

Inscription reçue: 0

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date: mardi 21 novembre 2023

Lieu: à définir **Coût**: 70 €

Inscription reçue: 0

Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats

Date: jeudi 14 décembre 2023

Lieu: à définir **Coût**: 70 €

Inscription reçue: 0

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date: jeudi 7 mars 2024

Lieu : à définir **Coût** : 70 €

Inscription reçue: 0

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date: lundi 25 mars 2024

Lieu : à définir **Coût** : 70 €

Inscription reçue: 0

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date: jeudi 2 mai 2024

Lieu: à définir **Coût**: 70 €

Inscription reçue: 0





PV N° 633 DU 12 juillet 2023

Certification CFF3 - MAXIMUM 6 candidats

Date: jeudi 23 mai 2024

Lieu: à définir **Coût**: 70 €

Inscription reçue: 0

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date: mardi 4 juin 2024

Lieu: à définir **Coût**: 70 €

Inscription reçue: 0

Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats

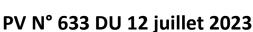
Date: mardi 18 juin 2024

Lieu: à définir **Coût**: 70 €

Inscription reçue : 0









COMMISSION LABEL

Président : Fabien FONTAINE commissionlabel@savoie.fff.fr

10 juillet 2023

Suite à la délibération de la commission départementale label validée par les comités directeurs du district, de ligue et de la FFF, les clubs suivants sont labellisés pour la période 2023-2026 :

FC LAISSAUD : Label jeunes FFF Crédit Agricole – Niveau espoir ST PIERRE SPORT : Label jeunes FFF Crédit Agricole – Niveau espoir

Félicitations aux clubs pour l'engagement dans la démarche et le travail fourni tout au long de la saison.

Pour les clubs qui ont reçu un avis défavorable cette saison, la commission vous invite fortement à rester dans ce projet et à poursuivre les efforts engagés. La commission se tient à votre disposition pour vous accompagner la saison prochaine.

L'ouverture des candidatures pour la saison 2023-2024 interviendra au mois d'août.

COMMISSION APPEL REGLEMENTAIRE

Président: Maurice BILLAUD 07 50 46 30 08

10 juillet 2023

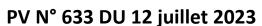
Note au club

Appel du Club de **COGNIN SPORT** contre, la décision du comité directeur concernant l'amende De 140,00€ pour absence à l'AG du district DU 1er juillet 2023 paru au PV n° 632 du 5 juillet 2023 Vous devez effectuer cet appel en ligue

LE PRESIDENT

Maurice Billaud







COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52 Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75



arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 10 juillet 2023

La CDA

Présents: Mrs Daniel DESMARIEUX, Emmanuel BONTRON,

Excusés: Mrs Luc ALIX, Jacky MESTACH, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD, Gérard SOTO

RESULTATS EXAMEN DE LIGUE

Félicitations à nos arbitres Savoyards reçus à l'examen théorique de LIGUE

Monsieur Remi LEFEBVRE (Haute Combe de SAVOIE) Candidat Arbitre LIGUE SENIORS



Monsieur Evan BONTRON (LA CHAMBOTTE) Candidat Arbitre JEUNE LIGUE



La commission des Arbitres vous félicite et vous souhaite une belle progression dans votre fonction d'Arbitre

Sans oublier notre jeune candidat M. Kenzo JOLLIVET (U O A), qui lui est ajourné, mais nous lui souhaitons toute la réussite possible dans sa future progression arbitrale





PV N° 633 DU 12 juillet 2023

COURRIERS - MAILS

Retour de dossier de renouvellement « ARBITRE » 2023-2024

-Yann LAMBERLIN (FC LA CHAMBOTTE), Faical REMILI (VAL D'HYERES), Abdelhafid MEGUIRECHE (AIX LES BAINS), Youssef LAHMIDI (AIX LES BAINS), Ibrahim OUMOURI (C S F), Noah VIERA-GIRARD (C S F), Laurine MEUNIER (C A YENNE), Joachim DUPONT (VAL D'HYERES), Robin VERDOYA (FC CHAMBOTTE), El Mahdi H'MAMOU (C S F),

Indisponibilité annoncée Saison 2023/2024

- -Melle Ninon MOUSSELLARD (UGINE),
- -M. Tolgahan KOCA (LA MOTTE SERVOLEX)
- -M. Youssef TIJANI (NOVALAISE)

Arrêt annoncé Saison 2023/2024

- -M. Idir BOUKHIBA (U O A)
- -M. Jean-Marc GRISONNET (CHARTREUSE GUIERS)
- -M. Elvan LEMESLE (MERCURY)
- -M. Nicolas MASSEBEUF (MERCURY)

-Courrier de M. Kamel GHAZI-FAKHR (CHY SPORT 73), démission d'appartenance du club du CHY SPORT 73. Dossier transmis à la Commission du Statut d'Arbitrage de SAVOIE.

-Courrier de M. Mustapha HAMADI (CHY SPORT 73), démission d'appartenance du club du CHY SPORT 73. Dossier transmis à la Commission du Statut d'Arbitrage de SAVOIE.

-Courrier/Mail de M. Mustapha HAMADI, demande à représenter le club de CHY PORT CROIX ROUGE, ceci dés la saison 2023/2024.

Dossier transmis à la Commission du Statut d'Arbitrage de SAVOIE.

DOSSIER ARBITRE -SAISON 2023-2024



/Vous avez reçu, votre dossier de renouvellement de licence « Arbitre »

Pour être libéré de ces contraintes administratives ainsi que pour le bon fonctionnement des désignations concernant le début de saison, nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible

(délai de rigueur fixé 15 août 2023).

Enfin, nous vous rappelons que la demande de licence arbitre doit être faite par le club d'appartenance sur le logiciel « foot clubs ».

Concernant les arbitres indépendants, la demande de licence doit être effectuée directement auprès de la Ligue.

Pour information, la demande de licence peut être effectuée de façon dématérialisée (case à cocher par votre club d'appartenance) avant le 31 août 2023, délai de rigueur.

Nous vous rappelons que votre licence doit obligatoirement être validée pour participer aux tests physiques de début de saison.

A défaut, en plus vous ne serez pas désigné.







CLASSEMENT ARBITRE-AFFECTATION CATEGORIE SENIORS - SAISON 2023-2024

Arbitrage Classements et affectations

A l'attention des Arbitres Seniors

Vous trouverez sur le site du District « onglet ARBITRAGE »

L'affectation des arbitres sur les catégories seniors pour la prochaine saison 2023/2024 (Classement établi conformément au règlement intérieur de la CDA SAVOIE : Suivant la note théorique et terrain ainsi que la note administrative sur la saison)

Bien-sur sous réserve de la reprise des arbitres sur la saison prochaine,

(La CDA se réserve le droit de modifier les classements)

ASSEMBLEE GENERALE DES ARBITRES DE DISTRICT - SAISON 2023 / 2024



Les arbitres de toutes catégories sont convoqués le samedi 09 septembre 2023, de 8h00 à 13h00

LIEU:

<u>Test Physique</u>: Complexe Sportif

10 Chemin des Prés, 73000 BARBERAZ



<u>A G Arbitres</u> : Auditorium maison des Sports 90 rue Henri Oreiller 73000 CHAMBERY



Définition de la matinée :

- -08h00 (rendez-vous au stade, pour les tests physiques TAISA) en tenue de sports (vestiaires et douche)
- -10h30 Assemblée Générale des Arbitres
- -13h00 Fin de réunion

Mesdames et Messieurs les Arbitres, merci de bien noter cette date

Rassemblement OBLIGATOIRE





PV N° 633 DU 12 juillet 2023

FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE - SAISON 2023 / 2024

A L'ATTENTION des CLUBS

Retrouvez ci-dessous les dates de la prochaine formation Initiale d'Arbitrage à destination des candidat(e)s arbitres jeunes ou seniors. Elle se déroulera en internat (sur le site de LESCHERAINES)





Aux dates suivantes : **Du vendredi 20 octobre 2023 au dimanche 22 octobre 2023** (séance 1 à 6) Et

(Au DISTRICT de FOOTBALL de SAVOIE -MAISON DES SPORTS- CHAMBERY)



à la date suivante : Le samedi 28 octobre 2023 (séance 7 administrative et examen)

Clubs, les inscriptions s'effectueront en ligne directement sur le site Internet de la Ligue. Les clubs en situation d'infraction au statut d'arbitrage, sont donc invités à présenter des candidats (Bien-sûr selon vos possibilités)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'IR2F: 04.72.15.30.21 ou formations@laurafoot.fff.fr









COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52 Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75



Procès-verbal du 10 juillet 2023

La commission Statut d'Arbitrage:

<u>Membres</u>: Mrs Daniel DESMARIEUX, Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL-BIRON, Christophe DUPAYS, Hervé TRONCY, Alphonse LOMBARD, Luc ALIX,

COURRIERS - MAIL CLUB

-Dossier N°5

Club du F C MONTMELIAN

Demande de Licence Supplémentaire, demande via Courrier, Mail :

La Commission,

Après étude du dossier,

• Considérant que le club remplit les conditions d'obtention de licence mutation supplémentaire. Texte : Club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage.

Dit que le club pourra avoir cette licence mutation supplémentaire sur la saison 2023-2024

A savoir que la demande de licence mutation supplémentaire a été transmise a la commission du statut d'arbitrage de LIGUE AURA pour validation





PV N° 633 DU 12 juillet 2023

SITUATION DES CLUBS – saison 2022/2023

RECTIFICATIF MUTATION SUPP

SECTION 2- ARBITRES SUPPLEMENTAIRES

Article 45 du statut de l'Arbitrage

Pour pouvoir bénéficier des dispositions du présent article 45, les clubs se doivent d'être en conformité avec les 2 Statuts (Fédéral et Aggravé LauRAFoot).

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définit pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales CLUBS POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2023/2024 :

POSSIBILITE LICENCE MUTATION SUPP EN SENIORS

CLUBS	N°club	Nombre de Mutés Supp
FC AIGUEBELLE	515259	1
FC CHAUTAGNE	551644	1
U.S MODANE	542485	1
FC MONTMELIAN	504230	1
C A YENNE	514438	1
F.C ST BALDOPH	532826	1
A S CUINES	546353	1
COGNIN SPORT	504396	1
UOA	580955	1

SITUATION DES CLUBS - saison 2022/2023

CLUBS EN INFRACTION au statut d'arbitrage saison 2022 – 2023, District de FOOTBALL de SAVOIE

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage

STATUT SENIORS Tableau Récapitulatif avec amende (saison 2022-2023) :

Club	Divis ion	Obligation	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2021	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence pour la saison 2021/2022
CHALLES F.C	D3	1	0	1	2éme	100 €	Moins 4 mutés
BRISON ST INNOCENT	D4	1	0	1	1ére	50€	Moins 2 mutés
PORT. CROIX. ROUGE	D1	2	1	1	1ére	50€	Moins 2 mutés
ST PIERRE D'ALBIGNY	D2	1	0	1	2éme	100€	Moins 4 mutés
UGINE A. S	D1	2	0	2	2éme	240€	Moins 4 mutés
ST MICHEL / MAURIENNE	D3	1	0	1	1ére	50€	Moins 2 mutés
F C APREMONT	D4	1	0	1	1ére	50€	Moins 2 mutés
F.C. SUD LAC	D2	1	0	1	2éme	100€	Moins 4 mutés

STATUT JEUNES Tableau Récapitulatif avec amende (saison 2022-2023) :

Club	Division	Obligat ion	Arbitre(s) couvrant le club au 31/03/2021	Arbitre(s) manquant(s)	Année d'infraction	Amende	Incidence pour la saison 2021/2022
FC HAUTE TARENTAISE	U15 D1	1	0	1	1ére	50€	Moins 2 mutés
HAUTE COMBE DE SAVOIE	U17 D1	1	0	1	1ére	50 €	Moins 2 mutés
LA RAVOIRE U S	U15 D1	1	0	1	1ére	50€	Moins 2 mutés





PV N° 633 DU 12 juillet 2023

TEXTES STATUT ARBITRAGE

Nombre d'arbitres – Article 41 Statut Fédéral de l'Arbitrage

- -Championnat de Ligue 1 : 12 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 7 arbitres majeurs
- -Championnat de Ligue 2 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 6 arbitres majeurs
- -Championnat National 1 : 8 arbitres dont 2 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 4 arbitres majeurs
- -Championnat National 2 : 7 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres maieurs
- -Championnat National 3 : 6 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
- -Championnat Régional 1 : 5 arbitres dont 3 arbitres majeurs
- -Championnat Régional 2 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- -Championnat Régional 3 : 3 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- -Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- -Championnat de France Féminin de Division 1 : 3 arbitres dont 1 arbitre féminine et arbitre féminine formée et reçues au cours des 3 saisons précédentes.
- -Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre
- -Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal, lequel est défini à l'article 43
- -Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre
- -Championnat de District : 1 arbitre
- -Clubs n'engagent que des équipes de jeunes : 1 arbitre
- -Dernier niveau de District (si le niveau est Départemental 3 ou inférieur) : Pas d'obligation

Les types d'arbitres

L'âge de l'arbitre s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours

STATUT FEDERAL

Arbitre « MAJEURS » 18 ans et + Arbitre « FEMININE » + 13 ans Arbitre « JEUNES » 15 à 22 ans Arbitre « FUTSAL » + de 15 ans

STATUT LaurafOOT

Arbitre « SENIORS » 21 et +
Arbitre « FEMININES » 13ans et +
Arbitre « TRES JEUNES » 13 ans à 15 ans
Arbitre « SPECIFIQUE FUTSAL »21 ANS et +

Nombre d'arbitres

Article 1.2 Statut Régional de l'Arbitrage

- *Championnat Départemental 1 : 2 arbitres SENIORS (+21 ans)
- *Championnat Départemental 2 : 1 arbitre SENIORS (+21 ans)
- *Championnat Départemental autres divisions : 1 arbitre
- *Championnat Départemental dernier niveau : pas d'obligation







PV N° 633 DU 12 juillet 2023

RAPPEL – Sanctions et Pénalités prévues au Statut Fédéral

- Article 46 - Sanctions financières.

Les sanctions financières sont les suivantes :

- a) Première saison d'infraction par arbitre manquant : Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat National 1:400 €
- Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 € Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €
- Championnat Régional 1 : 180 €
- Championnat Régional 2 : 140 €
- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 €
- Autres Divisions Régionales et Division Supérieure de District : 120 €
- Championnats de football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres championnats de Futsal, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : 50 € par arbitre manquant pour la première saison d'infraction.
- b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées. e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 mars 2022.

En juin 2023 les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement

NOMBRE DE JOURNEES A EFFECTUER DURANT LA SAISON (rappel de l'article 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

1-Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.

Pour un arbitre ayant obtenu sa licence au 31 août, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 18 pour les arbitres seniors masculins.
- 15 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.

Pour un arbitre ayant obtenu sa licence avant le 28 février, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 9 pour les arbitres seniors masculins.
- 7 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.
- Ou avoir répondu à l'ensemble de ses désignations avec une disponibilité maximale.
- Présence à chaque action de formation dirigée par les membres de la C D A de SAVOIE (compte 1 match au statut d'arbitrage)
- 2. Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours. Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minimas exigés pour plusieurs arbitres sur une saison. Il faut entendre par "son club", non seulement le club auquel il était rattaché lors de la saison au cours de laquelle il n'a pas dirigé le nombre de rencontres requis, mais également tout autre club auquel il pourrait se licencier, y compris pour une des raisons prévues par l'article 33.c du présent statut, ou à la suite d'une fusion entre deux ou plusieurs clubs. S'il n'a pas satisfait à l'obligation du nombre de matchs la saison suivante, il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.





PV N° 633 DU 12 juillet 2023



Saison 2023/2024

Demande de changement de statut précision à l'article 35 du statut Fédéral d'Arbitrage

Début de l'arbitrage-Licencié dans un club

DROIT DE MUTATION: 500€ 300€ pour le club formateur 100€ pour le district d'appartenance 100€ pour la Ligue

Début de l'arbitrage- Arbitre indépendant

DROIT DE MUTATION: 300€ 200€ pour le club formateur

100€ pour la Ligue

COUVERTURE et DEMISSION Article 35 Statut Fédéral de l'Arbitrage

Démission:

COUVERTURE DU CLUB QUITTE:

- 1: Pendant 2 saisons si club formateur
- 2 : Pendant 1 saison si licencié 5 saisons consécutives dans un club

Arrêt définitif :

COUVERTURE DU CLUB QUITTE LICENCIE:

3 : Couverture 1 saison si licencié 10 saisons consécutives

Si l'arbitre démissionne après le 31 aout, le club quitté compte l'arbitre dans son effectif jusqu'à la fin de la saison en cours par conséquent les conditions de couverture ci-dessus ne s'appliquent qu'à partir de la saison suivante.

Dates de saisie des licences

- *Demande de renouvellement de licences : du 1er juin au 31 aout
- *Demande de changement de club : du 1er juin au 28 février
- *Demande de changement de statut : du 1^{er} juin au 31 aout
- *Nouvelle demande de licence : jusqu'au 28 février et selon les dates d'examen.

COSEEC France Sols et Equipements Sportifs

74330 LA BALME DE SILLINGY





PV N° 633 DU 12 juillet 2023



• Recrutement éducateur sportif alternance, BPJEPS - AS CUINES LA CHAMBRE

